



## Autorité parentale

-----  
Par philippe

bonjour,

J'habite dans la banlieue de Paris. j'ai rencontré une fille il y a quatre ans quand j'étais un voyage d'été avec la famille en Suisse.

elle a 25 ans, je l'ai aimé, nous sommes devenus amis.

M'a rendu visite à Paris au bout de cinq mois. De cette période, nous avons construit une relation. à ensuite donner naissance à une fille., je ne sais pas quand elle m'a raconté une de ses amies. J'ai appelé et je lui ai dit que je veux voir mon fils. Mais j'ai été surpris de ne pas accepter.

Comment puis-je voir ma fille?

-----  
Par jury34

Bonjour,

Il vous faut prendre un avocat et le juge aux affaires familiales est compétent dans ce domaine.

Cordialement